

La réforme de la formation des enseignants est inacceptable, le maintien de l'existant aussi : Abrogation de la masterisation !

Montreuil, le 30 mai 2024

Des groupes de travail continuent de se tenir autour de la réforme dont le changement principal consiste en la passation du concours en fin de 3^e année (au lieu de la 5^e année). Les principales modifications des statuts de corps ainsi que les maquettes des concours ont été présentées ces derniers jours.

Mais cette « réforme » charrie de nombreuses attaques :

- **Un concours qui ne donne pas accès au statut de la Fonction publique.** Les lauréats seront en effet étudiants alternants de M1, « gratifiés » à 900 euros ! Ils seront cependant « nommés » dès leur M1 dans une académie. Donc des déménagements lointains avec un revenu de misère pour une année non cotisée, non prise en compte dans l'avancement.
- **Un barrage supplémentaire post-concours puisque le passage de M1 en M2 pourra être interdit.** Le concours ne donne donc pas de droit accès à la fonction publique, même pour être fonctionnaire stagiaire !
- **L'inégalité devant le concours de PE :** création de licences spécifiques, dites PPPE, qui ne conduisent à aucun master mais qui dispensent de passer les épreuves d'admissibilité.
- **Des exigences de préparation qui ne peuvent que décourager,** ainsi les 16 programmes d'histoire-géographie du CAPES (à préparer durant la seule année de L3 l'année prochaine) !
- **Un « engagement » de quatre ans post-titularisation,** alors même que, comme auparavant, l'État n'assure qu'une seule année de formation professionnelle initiale, lors de l'année de fonctionnaire stagiaire.
- **La formation professionnelle initiale,** actuellement assurée en INSPÉ, pourrait être transférée à n'importe quelle structure, y compris privée, possibilité ouverte par la formule « organismes de formation ».

Ni réforme Belloubet-Retailleau, ni maintien de l'existant ! Abrogation de la masterisation !

L'existant, c'est la masterisation aggravée par la loi Blanquer (titularisation à Bac+6 avec une année de « stagiaire » à mi-temps ou temps-plein). Le ministère prétend résoudre le manque d'attractivité par le retour à un concours à Bac+3. Mais pourquoi fait-il le choix de ne pas titulariser les lauréats après une année de fonctionnaire stagiaire ? Pourquoi crée-t-il une année de M1 de lauréat-étudiant sans statut et payé au lance-pierre, et qui ne donne pas accès de droit à l'année de fonctionnaire stagiaire en M2 ? Pourquoi créer cette année de M1 qui n'a aucune utilité du point de vue de la formation professionnelle puisque ceux déjà détenteurs d'un master en sont dispensés ? **Parce que le gouvernement maintient la masterisation des concours ! En réalité, tout est fait pour détourner du concours, pour accroître encore la contractualisation !**

Pour la FNEC FP-FO et tous ses syndicats, de la maternelle au Supérieur, ce qu'il faut c'est :

- **Abandon de la masterisation et du master d'enseignement « MEEF »**
- **Recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle après le concours sous statut de fonctionnaire à plein temps**
- **Egalité de tous les diplômés de Licence face aux concours**